

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GUERET - 2301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/11/2024 - 1823 - 2022 B 00075 - 511 686 412 - SECLINREST

SECLINREST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 75 000 €
Siège social : C/C Carrefour – Avenue d’Auvergne
23 000 GUERET
RCS GUERET n° 511686412

COMPTES ANNUELS DE L’EXERCICE CLOS
LE 31/12/2023

certifiés conforme à l'original

A stylized handwritten signature, possibly reading 'G', in black ink.

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SECLINREST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2				
Adresse de l'entreprise 1-C/C Leclerc L'epinette 59113 SECLIN		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET* 5 1 1 6 8 6 4 1 2 0 0 0 1 2		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 3				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	108 336	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	149 604	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	156 855	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	7 013	
		Immobilisations en cours	AV	AW	1 020	
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 681	
TOTAL (II)		BJ	BK	424 509		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	(347)	
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 233	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	81 731	
		Autres créances (3)	BZ	CA	103 953	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	32 272	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	(7 761)	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	CK	211 082		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	635 591		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2024

Désignation de l'entreprise		SECLINREST		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 75 000)			DA	75 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 293	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(826 915)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(5 652)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(756 273)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	15 304	
	TOTAL (III)			DR	15 304	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	967 031	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	198 852	
	Dettes fiscales et sociales			DY	101 160	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	22 704	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 289 747		
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	548 777		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
		Écart de réévaluation libre			1D	
		Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 289 747	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SECLINREST						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	biens *	FD	1 354 192	FE		FF	1 354 192	
	Production vendue	FG	7 551	FH		FI	7 551	
	services*	FJ	1 361 743	FK		FL	1 361 743	
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	15 871	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	19 131	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 396 744	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	399 648
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	1 948
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	383 967
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	18 429
	Salaires et traitements*						FY	436 904
	Charges sociales (10)						FZ	64 329
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements* (dont amortissement fonds de commerce)			HS		GA	44 331
		Sur immobilisations					GB	
		- dotations aux provisions					GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	2 896
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GE	39 250
	Autres charges (12)						GF	1 391 703
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	5 041	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	44
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	44
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	9 025
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	9 025
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								
						GV	(8 981)	
						GW	(3 940)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SECLINREST		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	512	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	512	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	517	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	1 863	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 381	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 869)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(157)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 397 300	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 402 952	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(5 652)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *			HP	
		- Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	19 131
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	35 001	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles					
	facultatives	A6	obligatoires	A9		
	dont cotisations facultatives Madelin			A7		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres Charges & Produits exceptionnels s/opération gestion				486	512	
Créance devenue irrécouvrable				31		
Dotations amortissement exceptionnel immobilisation				1 863		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : SECLINREST										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	108 336	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]		L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]		M1		KM	46 392	KN		KO	103 212	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		[Dont Composants]	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]	M3		KS	63 790	KT		KU	96 099	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	2 790	KW		KX	4 223		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH	14 550	LI		LJ	56 305	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	127 522	LO		LP	259 839	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières						1T	537	1U		1V	1 144		
TOTAL IV						LQ	537	LR		LS	1 144		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	236 395	ØH		ØJ	260 983

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence							
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
				1		2		3							
								4							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	108 336					
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY						
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB						
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	149 604					
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	3 034	MK	156 855					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM		MN	7 013				
		Matériel de transport				IV		MP		MQ					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT					
	Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW						
	Immobilisations corporelles en cours				MY	69 835	MZ		NA	1 020					
	Avances et acomptes				NC		ND		NE						
	TOTAL III				IY	69 835	NG	3 034	NH	314 492					
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7					
		Autres participations				IØ		ØX		ØY					
		Autres titres immobilisés				I1		2B		2C					
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	1 681						
TOTAL IV				I3		NJ		NK	1 681						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4	69 835	ØK	3 034	ØL	424 509	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2024

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SECLINREST

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-
=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		SECLINREST										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH					
TOTAL I		RK		RM		RN		RO					
Terrains		PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui	PR	9 299	PS	16 419	PT		PU	25 718				
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	31 960	QA	25 119	QB	1 171	QC	55 909				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	2 394	QE	2 792	QF		QG	5 186				
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO					
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT					
TOTAL II		QU	43 654	QV	44 331	QW	1 171	QX	86 814				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	43 654	ØP	44 331	ØQ	1 171	ØR	86 814				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV						
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD						
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO						
TOTAL III													
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ						
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		SECLINREST		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (I)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise : SECLINREST										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	1 681	UV		UW	1 681			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	81 731		81 731					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	4 451		4 451					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	11 271		11 271					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	157		157					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	21 158		21 158					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	63 775		63 775					
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	3 140		3 140					
	Charges constatées d'avance				VS	(7 761)		(7 761)					
	TOTAUX				VT	179 604	VU	177 923	VV	1 681			
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	198 852		198 852						
Personnel et comptes rattachés				8C	61 009		61 009						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	11 820		11 820						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	15 020		15 020						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	13 310		13 310						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	967 031		967 031						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	22 704		22 704						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	1 289 747	VZ	1 289 747						
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK									
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032													

Désignation de l'entreprise : SECLINREST		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	*	Exercice N, clos le : 31/12/2023		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	2 896	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW	2 896	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	à long terme		- imposées aux taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme						WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	261	
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
TOTAL I								WR	3 157	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									WS	5 652
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
			- imposées au taux de 0 %						WH	
			- imposées au taux de 19 %						WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	XF		
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 treizièmes)	PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 quatorzièmes)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quatorzièmes)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (44 quinzièmes)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septuagies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	XG	157		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	5 809
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	2 652
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO	2 652

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise SECLINREST

[illegible]

Nº 2

[illegible]

Dénomination de l'entreprise SECLINREST

Néant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4 bis 969 398

Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A) K4 ter

Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5) K5

Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO) K6 969 398

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ) YJ 2 652

YK 972 050

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Provisions pour risques et charges *

ZV

ZW

Dotation provision pr indemnité départ retraite

8X

2 896

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

2 896

YO

à reporter au tableau 2058-A :

ligne W1

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la fin de l'exercice

L1

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert).

Désignation de l'entreprise SECLINREST										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(984 597)	Affectations aux réserves - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	157 682		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZE						
					ZF						
	TOTAL I	ØF	(826 915)		ZG	(826 915)					
							ZH	(826 915)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance				YT	5 372					
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				XQ	94 882					
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	41 926					
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	241 787					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	383 967					
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	4 321				
		— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	14 108				
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	18 429				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY	141 576					
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	95 515					
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*				ØB	428 323					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*				ØS						
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%					
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0 ZR 0						
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL							
		Plus-values à 19% JM	Imputations JC								
Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO								
		Plus-values à 19% JP	Imputations JF								
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 0		N° SIRET de la société mère du groupe JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SECLINREST										Néant ☒		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE												
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①			Valeur d'origine* ②		Valeur nette réévaluée* ③		Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④		Autres amortissements* ⑤		Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
	8											
	9											
	10											
	11											
	12											
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES					Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *							
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧		Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪				
					19%	15 % ou 12,8 %	0 %					
I - Immobilisations *	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
	8											
	9											
	10											
	11											
	12											
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+							
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+							
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+							
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+							
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice										
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme										
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*										
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne A) ⑫										
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne B) ⑬			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)					
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭											

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise SECLINREST

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SECLINREST

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SECLINREST		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve donnant lieu à complément d'impôt ③ ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SECLINREST				Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023		Durée en nombre de mois 1 2			
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel : *				YP	25		
dont apprentis				YF	1		
dont handicapés				YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 361 743		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
TOTAL 1				OX	1 361 743		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues				OF	15 871		
Variation positive des stocks				OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM	15 871		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				ON	564 335		
Variation négative des stocks				OQ	1 948		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	142 604		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	1 046		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	39 281		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	749 214		
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	628 400	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	628 400		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	1 361 743		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	81		
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX			
Période de référence		GY	du	01012023	GZ	au	31122023
Date de cessation				HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

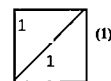
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 5 1 1 6 8 6 4 1 2 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SECLINREST

ADRESSE (voie) 1-C/C Leclerc L'epinette

CODE POSTAL 59113

VILLE SECLIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 750

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CRESCENDO RESTAURATION
N° SIREN (si société établie en France) 4 1 2 8 2 4 5 5 9 % de détention 94 Nb de parts ou actions 705
Adresse : N° Voie Agropole
Code Postal 47310 Commune ESTILLAC Pays FR

Forme juridique SRL Dénomination CERAF
N° SIREN (si société établie en France) 3 4 3 1 8 3 0 8 3 % de détention 6 Nb de parts ou actions 45
Adresse : N° 1725 Voie Route des Moulins
Code Postal 47510 Commune FOULAYRONNES Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

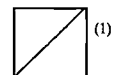
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 2 3

N° SIRET 5 1 1 6 8 6 4 1 2 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SECLINREST

ADRESSE (voie) 1-C/C Leclerc L'epinette

CODE POSTAL 59113

VILLE SECLIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2024

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SECLINREST SAS 0 C/C Leclerc 59113 SECLIN France		0 C/C Leclerc 59113 SECLIN	
SIRET 51168641200012			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées Restauration Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	2 652
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☒	Nom et adresse du prestataire SA SAGE 10 Plzce de Belgique 92250 LA GARENNE COLOMBES
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé divalto	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Cabinet MORVILLIERS SENTENAC ET ASSOCIES 18 Rue Lafayette 31000 TOULOUSE Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 15052024 Lieu : Qualité : Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2024)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)				
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement 5		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 6	
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice								
MVLТ réalisée au cours de l'exercice								
MVLТ restant à reporter								
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

2069-RCI-SD

Néant		PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
MEC	157
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME.	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")

--

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV - MÉCÉNAT - LISTE DES BÉNÉFICIAIRES FINAUX

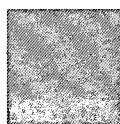
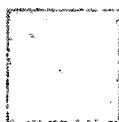
[illegible]

SECLINREST

1-C/C Leclerc L'epinette

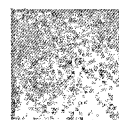
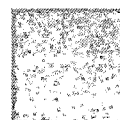
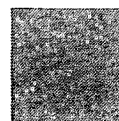
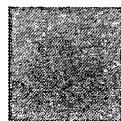
59113 SECLIN

05 53 77 28 50



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2023



SOMMAIRE

A- EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

B- PRINCIPES ET REGLES COMPTABLES

C- INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

D- FONDS DE COMMERCE

Page 6 : Tableau des immobilisations – Tableau des amortissements

Page 7 : Variation des stocks et en cours

Page 8 : Charges et produits constatés d'avance

Page 9: Composition du capital social

Page 10 : Tableau de variation des capitaux propres

Page 11 : Identité de la société consolidante

Page 12 : Provisions inscrites au bilan

Page 13 : Charges à payer

Page 14 : Etats des créances et des dettes

Page 15 : Répartition du chiffre d'affaires

Page 16 : Effectif moyen au 31 décembre

Page 17 : Transfert de charges

Page 18 : Résultat financier

Page 19 : Points de fidélité/Gestion de trésorerie

E- EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Après avoir surmonté laborieusement la crise COVID, le secteur de la restauration se retrouve consécutivement impacté par l'augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie, suivie d'une pénurie de personnel.

Or le nombre d'entreprise dans la restauration rapide à progresser de 15%. Elle domine actuellement et devrait maintenir une demande dynamique dans les années à venir.

Le groupe, confronté à plusieurs défis, a remédié à cette concurrence accrue et cette évolution importante du modèle économique.

En effet, il a anticipé dans un concept novateur, LES COMPTOIRS D'ALICE, associant les avantages de la restauration rapide avec la qualité des repas proposés dans un décor et une ambiance cosy.

Aussi afin de parer à l'inflation, il convient de noter :

- Que des dossiers d'aides ont été déposés en faveur des dépenses d'électricité plus conséquentes. Ces demandes ont permis de bénéficier d'aide de l'Etat pour l'énergie.
- Qu'une observation des contrôles des coûts est effectuée régulièrement. Cette étude a permis de mettre en place une stratégie d'achat accompagnée d'une reconsidération de la tarification et de la rentabilité des plats.

Le digital ne cessant de prendre de l'importance dans le marché de la restauration, nous continuons à utiliser des solutions technologiques tel UBER/DELIVEROO pour livraison et le Click&Collect pour les achats en ligne. Il a également été mis en place des cartes afin de fidéliser les habitués.

Les montants du PGE octroyés, s'élève à 28.65M€ au niveau de la société mère. Sur le mois d'avril, le PGE1 à été remboursé dans sa totalité, soit 9M€.

Il est nécessaire de faire preuve d'extrême vigilance et d'innovation pour relever les challenges qui se présentent dans un contexte d'hyper inflation.

REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2018-01).

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- Construction s/sol d'autrui : Linéaire 3 à 10 ans
- Matériel et outillage : Linéaire 3 à 5 ans
- Installations et agencements divers : Linéaire 5 ans
- Matériel de bureau ; Linéaire 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : Linéaire 3 à 10 ans

- **Les stocks :**

Les stocks sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO

- **Les créances :**

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

- **Engagements pris en matière de retraite :**

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective des cafétérias et à la recommandation du CNC du 7 novembre 2013 (ANC 2013.02).

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

- Age de départ à la retraite 62 ans
- Le taux Iboox n'étant plus disponible, l'indice de référence est désormais le taux Bloomberg.
- Actualisation au taux de 3.40 %
- Taux de charges sociales de 43 % pour les salariés et 47 % pour l'encadrement.
- La table de mortalité correspond à la base INSEE de 2020.

Montant des engagements :

Provisions réglementées (page 10)

FONDS DE COMMERCE

Les modalités d'application de la méthode de valorisation des fonds de commerce sont les suivantes :

- Méthode DCF :
 - La valeur de la société est estimée en fonction de la rentabilité future qu'elle a des chances de dégager, compte tenu de ses flux financiers et économiques.
 - La méthode consiste à déterminer le montant des flux de trésorerie futurs puis à actualiser les futurs profits.

Ces deux étapes permettent de déterminer la valeur actuelle de la société. Cela permet de mettre en évidence des hypothèses de valorisation (croissance, rentabilité, investissement) sur une longue période puisque les flux de trésorerie sont modélisés sur plusieurs années.

- Méthode Multiple EBITDA :
 - La valorisation est définie comme étant égale à l'EBITDA normatif actualisé.
 - On applique ensuite un coefficient de valorisation de 4 sur l'EBITDA normatif Actualisé.

A la clôture de l'exercice, la valeur activée du fonds de commerce au bilan est comparée à ces deux méthodes de valorisation : DCF & Multiple EBITDA. Le cas échéant, on comptabilise une provision pour dépréciation.

Montant du fonds de commerce :

Voir tableau immobilisations et amortissements (Page 6).

Immobilisations - Amortissements

SECLINREST

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 22/04/24
Devise d'édition EUR

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial	108 336			108 336
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions	46 392	103 212		149 604
Inst. techniques et outillage industriel	63 790	96 099	3 034	156 855
Inst. générales, agencements et divers	2 790	4 223		7 013
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	14 550	56 305	69 835	1 020
Immobilisations financières	537	1 144		1 681

TOTAL GÉNÉRAL	236 395	260 983	72 869	424 509
----------------------	----------------	----------------	---------------	----------------

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions	9 299	16 419		25 718
Inst. techniques et outillage industriel	31 960	25 119	1 171	55 909
Inst. générales, agencements et divers	2 394	2 792		5 186
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				

TOTAL GÉNÉRAL	43 654	44 330	1 171	86 814
----------------------	---------------	---------------	--------------	---------------

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

SECLINREST

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 22/04/24
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises Stocks revendus en l'état Marchandises				
Approvisionnement Stocks approvisionnement Matières premières Autres approvisionnements	(347)	1 600		1 948
TOTAL I	(347)	1 600		1 948

Production Produits intermédiaires Produits finis Produits résiduels				
TOTAL II				

Production en cours Produits Travaux Études Prestations de services				
TOTAL III				

PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)	II + III	
---	-----------------	--

Charges et Produits Constatés d'Avance

SECLINREST

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 22/04/24
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	(7 761)	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	(7 761)	

Composition du Capital Social

SECLINREST

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 22/04/24
Devise d'édition EUR

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	750	100
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	750	100

Tableau de variation des capitaux propres

SECLINREST

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 22/04/24
Devise d'édition EUR

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	75 000			75 000
Primes liées au capital social				
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	1 293			1 293
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	(984 596)	157 682		(826 915)
Résultat de l'exercice	157 682	(5 652)	157 682	(5 652)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	12 407	2 896		15 304
TOTAL	(738 214)	154 927	157 682	(740 970)

Identité des Sociétés Mères Consolidant les Comptes de la Société

SECLINREST

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 22/04/24
Devise d'édition EUR

DÉNOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de	Ayant son siège social a
CJS HOLDING	SAS	13 156 000	AGROPOLE, 47310 ESTILLAC

Provisions Inscrites au Bilan

SECLINREST

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 22/04/24
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	12 407	2 896		15 304
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	12 407	2 896		15 304

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL	12 407	2 896		15 304
----------------------	---------------	--------------	--	---------------

Charges à Payer

SECLINREST

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 22/04/24
Devise d'édition EUR

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN		Montant
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		89 838
Dettes fiscales et sociales		79 278
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Disponibilités, charges à payer		
Autres dettes		
TOTAL		169 115

État des Échéances des Créances et Dettes

SECLINREST

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 22/04/24
Devise d'édition EUR

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 681		1 681
TOTAL de l'actif immobilisé :	1 681		1 681
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	81 731	81 731	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	4 450	4 450	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 271	11 271	
État - Impôts sur les bénéfices	157	157	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	21 158	21 158	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	63 775	63 775	
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 140	3 140	
TOTAL de l'actif circulant :	185 684	185 684	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	(7 761)	(7 761)	

TOTAL GÉNÉRAL	179 604	177 923	1 681
----------------------	----------------	----------------	--------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	198 852	198 852		
Personnel et comptes rattachés	61 009	61 009		
Sécurité sociale et autres organismes	11 820	11 820		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	15 020	15 020		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	13 310	13 310		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	967 031	967 031		
Autres dettes	22 704	22 704		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	1 289 747	1 289 747		
----------------------	------------------	------------------	--	--

Détail des Comptes

SECLINREST

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 22/04/24

Devise d'édition EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 17.00

Répartition du Chiffre d'Affaires

	Montant 31/12/2023	Ratio En %
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 361 742,52	
Production vendue de biens	1 354 191,81	99,45
7012000 Recettes restaurants 5,5%	26 622,94	1,96
7014000 Recettes restaurants 10%	1 290 875,63	94,80
7015000 Recettes restaurants 20%	36 693,24	2,69
Production vendue de services	7 550,71	0,55
7088450 Refacturation frais de personn	5 552,31	0,41
7088460 Refacturation CSP / frais pers	1 998,40	0,15

Effectif Moyen

SECLINREST

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 22/04/24
Devise d'édition EUR

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	25	
Ouvriers		
TOTAL	25	

SECLINREST

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 22/04/24
Devise d'édition EUR

NATURE	Montant
Formation FAFIH	140
Avantages en Nature	18 991

	TOTAL	19 131
--	-------	--------

Détail des Produits Financiers et Charges Financières

SECLINREST

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 22/04/24
Devise d'édition EUR

PRODUITS FINANCIERS	Montant	Imputé au compte

TOTAL		
-------	--	--

CHARGES FINANCIERES	Montant	Imputé au compte
Intérêts Comptes Courants	(9 025)	

TOTAL	(9 025)	
-------	---------	--

POINTS DE FIDELITES :

Les points de fidélités convertis en Euros ne sont pas comptabilisés mais s'élèvent à 390€.

GESTION DE TRESORERIE :

La société a mis en place une convention des gestions de trésorerie centralisée avec la Société Mère.

EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes, la restauration est consciente de l'impact important dû à une grave inflation, limitant le pouvoir d'achat des Français.

En effet, le budget des clients se resserre en fin d'année 2023 et se fera ressentir en 2024 sur la rentabilité à venir des restaurants.

Le suivi de la trésorerie est assuré au niveau du groupe consolidé dans son ensemble.

Le montant des PGE octroyés est de 28.65M€, représentant le plafond maximum de 25% du CA consolidé en 2019 au niveau de la société mère. Le PGE1 d'un montant de 9M€ a été remboursé fin avril 2023. Une partie du PGE2 sera remboursé en 2024 sur une annuité au mois de février pour 2.8M€.

Compte tenu des mesures exposées ci-dessus et du soutien du Groupe, nous estimons que la continuité d'exploitation de la société n'est pas remise en cause à la clôture.

SECLINREST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 75 000 €
Siège social : C/C Carrefour – Avenue d'Auvergne
23 000 GUERET
RCS GUERET n° 511686412

Courrier Arrivé
04 NOV. 2024
GREFFE COMMERCE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt et un juin à 17h00,

Les associés de la SAS SECLINREST, Société par actions simplifiée au capital de 75 000 €, divisé en 750 actions de 100 Euros chacune se sont réunis à ESTILLAC (47310) Agropole, sur convocation du Président.

Une feuille de présence est signée en entrant en séance, laquelle permet de constater que sont présents :

- SARL CERAF
Propriétaire de 45 actions
- SAS CRESCENDO RESTAURATION
Propriétaire de 705 actions

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissent plus du quart du capital et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- les statuts de la Société.

Pour être soumis à l'assemblée sont également déposés :

- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du Code de Commerce.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

Le Président donne lecture de son rapport.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Après discussion entre les associés, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et se soldant par une perte de (5 652) Euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – CONVENTIONS DES ARTICLES L.227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale prend acte des nouvelles conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DE RESULTAT

Sur proposition du Président constatant que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître un résultat net déficitaire de -5 652 Euros, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Perte.....	- 5 652 €
Report à nouveau	- 826 915 €
TOTAL	- 832 567 €

AFFECTATION

▪ Au report à nouveau :	- 832 567 €
▪ TOTAL :	- 832 567 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

En application de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

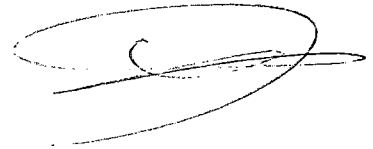
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un actionnaire.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a large loop and a horizontal stroke.

Pour la SARL CERAF
Mr Ruben BROTO

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop that encircles the text 'Mr Ruben BROTO'.